

## FICHE de VŒUX d'AFFECTATION

### Pour les élèves du palier 3<sup>e</sup>

INE : Code zone géographique : 

### Affectation après la 3<sup>e</sup> – Rentrée 2019

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Classe actuelle : ..... Date de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Sexe : F  G  Boursier :  oui  non

LV1 : ..... LV2 : .....

#### VŒUX de la famille <sup>(5)</sup> (voir indications au verso)

(Les colonnes grisées seront complétées par l'établissement scolaire)

(1) Rang du vœu	Intitulé de la formation (2)	Établissement demandé	(3) Code(s) déro- gation	Avis du chef d'établis- -sément	Code Vœu
1		Nom			
		Ville			
2		Nom			
		Ville			
3		Nom			
		Ville			
4		Nom			
		Ville			
5		Nom			
		Ville			

(3) CODES DÉROGATION	Situation de handicap <b>1</b>	Prise en charge médicale <b>2</b>	Boursier <b>3</b>	Frère ou sœur dans le lycée <b>4</b>	Proximité du lycée <b>5</b>	Parcours particuliers <b>6</b>	Autres <b>7</b>
-------------------------	--------------------------------------	---	----------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------

Voir indications au verso

À ....., le .....	À ....., le .....
Signature du représentant légal 1 :	Signature du représentant légal 2 :

- (1) **Ordre des vœux** : Les vœux doivent être rangés par ordre des préférences exprimées par l'élève et sa famille. Ils seront traités dans l'ordre des demandes saisies à partir de cette fiche.
- (2) Précisez aussi dans cette colonne, le cas échéant, les demandes de seconde à recrutement particulier
- (3) **Les dérogations** concernent uniquement les demandes de 2<sup>de</sup> générale et technologique (2<sup>de</sup> GT) dans un lycée public différent du lycée de secteur, en dehors des 2<sup>des</sup> dites à recrutement particulier » pour lesquelles il n'y a pas de dérogation à demander. Reporter le cas échéant le ou les codes de motifs de dérogation dans la colonne face à chaque vœu concerné. Les demandes relevant de la catégorie « autres » code 7 doivent rester tout à fait exceptionnelles et devront s'accompagner d'un argumentaire écrit de la famille transmis au DASEN par le chef d'établissement. *(Extrait de la note ministérielle du 19 avril 2013 : "il n'y a pas lieu d'accorder des demandes de dérogations qui se feraient au titre de la convenance personnelle en raison d'offre pédagogique ou d'autres motifs, sauf situation exceptionnelle à étudier au cas par cas.")*.  
Toute demande de 2<sup>de</sup> GT, dans un lycée différent du lycée de secteur doit être suivie sur la fiche d'un vœu de 2<sup>de</sup> GT dans le lycée de secteur pour assurer une affectation en cas de refus de la 1<sup>ère</sup> demande.  
*2<sup>des</sup> à recrutement particulier ne nécessitant pas de demande de dérogation : 2des spécifiques sciences et technologies de l'hôtellerie-restauration ; 2des GT option : écologie, agronomie, territoire et développement durable ; création et culture design, 2de européennes, section internationale britannique (OIB) et sections binationales (Abibac, Bachibac, Esabac), seconde sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.*
- (4) **Les vœux pour l'apprentissage** doivent être indiqués pour information dans la fiche de vœux. Ils ne permettront pas d'obtenir une "affectation" ; les familles doivent effectuer elles-mêmes les démarches nécessaires de recherche d'employeur et de contact avec un ou des centres de formation d'apprentis (CFA). Cependant, conformément à une directive nationale, ces demandes seront transmises par les services départementaux de l'Éducation nationale, avec les coordonnées des représentants légaux, aux CFA concernés qui pourront prendre contact avec la famille pour une aide à la recherche d'employeur.
- (5) Les candidatures pour **les établissements agricoles** publics et privés, ainsi que pour les **établissements privés sous contrat de l'Éducation nationale (uniquement pour l'académie de Caen)** doivent être formulées dans la fiche de vœux et doivent obligatoirement faire l'objet en parallèle d'une démarche de prise de rendez-vous de la famille avec ces établissements.
- (6) **Résultats de l'affectation** : ils seront consultables après tenue des commissions départementales d'affectation à l'adresse  
Académie de Caen : <https://www.ac-caen.fr/orientation/procedures-et-resultats-de-l'affectation/procedures-d'affectation/>  
Académie de Rouen : <http://www.ac-rouen.fr/academie/actualites-de-l-academie/inscription-en-lycee-apres-la-classe-de-3eme-115865.kjsp>
- (7) **Mentions d'information** : Le traitement algorithmique " Affelnet-lycée" a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et de première professionnelle, générale et technologique, ainsi qu'en première année de certificat d'aptitude professionnelle. Le présent formulaire recueille les données à caractère personnel nécessaires à ce processus d'affectation. Pour toute demande d'exercice de vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez contacter le délégué académique à la protection des données : [dpd@ac-caen.fr](mailto:dpd@ac-caen.fr) ou Monsieur le délégué à la protection des données,  
Pour l'académie de Caen : Rectorat, 168, rue Caponière, BP 46 184, 14 061 Caen cedex.  
Pour l'académie de Rouen : Rectorat, 25 rue de Fontenelle - 76037 Rouen  
Pour plus d'informations sur ce traitement de données à caractère personnel, consulter les pages web ci-dessus.

### Avis du chef d'établissement à renseigner page 1

Le chef d'établissement doit émettre un avis pour chacun des vœux de la famille pour une formation de la voie professionnelle après consultation de l'équipe éducative et du psychologue de l'Éducation nationale. Cet avis tient compte du degré d'implication de l'élève dans son projet, notamment au travers du parcours Avenir et de l'entretien d'orientation.

**ATTENTION** : l'avis « A » (très bonne implication), ne pourra être attribué qu'à un seul des vœux émis, sauf si plusieurs vœux portent sur une même formation très demandée.

**Degré d'implication de l'élève dans son projet :**

**A : Très bonne implication**, élève très impliqué dans son projet ayant fait des démarches pour s'informer auprès des établissements d'accueil et/ou des professionnels.

**B : Implication satisfaisante**, élève impliqué dans son projet mais n'ayant pas fait de démarche particulière pour s'informer auprès des établissements d'accueil.

**C : Implication fragile**, élève dont l'implication est peu affirmée. S'est montré peu actif dans la construction de son projet.

**D : Implication insuffisante**, élève dont l'implication n'est pas affirmée. Ne s'est pas montré actif dans la construction de son projet.

**Cachet, date et signature du chef d'établissement :**